

HABAY

Important incendie au centre de tri d'Idelux

Ce jeudi matin, un incendie s'est déclaré au centre de tri d'Idelux situé dans le zoning des Coeuvin à Habay.

CHRISTOPHE PECQUET

Ce jeudi, aux alentours de 4h du matin, un important dispositif de pompiers a été déployé au centre de tri d'Idelux, situé dans le zoning des Coeuvin à Habay. La cause de ce branle-bas de combat : un incendie qui faisait rage dans l'un des bâtiments, long d'une vingtaine de mètres.

Les pompiers d'Etalle, d'Arion et de Neufchâteau, avec l'appui d'un officier, se sont rendus sur place. « Deux véhicules de pompiers sont restés sur les lieux une partie de la matinée, pour éviter la reprise de l'incendie », nous explique-t-on au centre de secours de la province de Luxembourg.

LA TOITURE PARTIE EN FUMÉE

L'incendie aurait pris dans le grand hangar du site d'Idelux. « L'alerte aurait été donnée vers 3h50 par un automobiliste qui passait par là. L'incendie aurait pris dans un tas de déchets et aurait

été provoqué par la surchauffe de piles usagées », explique Serge Bodeux, le bourgmestre de Habay.

Informé des faits vers 6h15, celui-ci s'est rendu sur les lieux. « Les pompiers avaient maîtrisé l'incendie. Je suis rentré dans le hangar. Il y avait un important dégagement de fumée. Une bonne partie de la toiture a brûlé. Et avec la forte chaleur qui régnait à l'intérieur du hangar lors de l'incendie, il est probable que certaines pièces métalliques qui composent la structure du bâtiment aient été endommagées... », poursuit le bourgmestre.

Selon le parquet de la province de Luxembourg, la cause de cet incendie est accidentelle. Aucun blessé n'est à déplorer. Le parquet n'a pas pris de mesure d'investigation complémentaire. La reprise de l'activité dans la zone touchée par l'incendie est prévue dès ce 31 mai. « Les autres activités du site de Habay, y compris le recyclage et le hall de tri, n'ont pas été affectées et restent pleinement opérationnelles », précise Idelux dans un communiqué de presse. ■

DURBUY



Pour Me Bertrand, c'est une mesure de représailles. © D.R



La directrice financière licenciée pour un témoignage devant le tribunal du travail

Le conseil communal de la ville de Durbuy a prononcé lundi la démission d'office de la directrice financière de la commune. L'employée communale faisait l'objet d'une procédure disciplinaire pour s'être exprimée dans le cadre d'une attestation judiciaire sur d'éventuels dysfonctionnements organisationnels.

NICOLAS POËS

Lundi soir, le conseil communal de Durbuy a auditionné la directrice financière de la commune dans le cadre d'une procédure disciplinaire diligentée à son encontre pour des propos tenus dans le cadre d'une attestation judiciaire. La principale intéressée s'est vue signifier la décision mercredi par lettre recommandée : démission d'office.

« CETTE PROCÉDURE NE LA CONCERNAIT PAS ELLE »

« C'est l'une des sanctions les plus élevées puisqu'elle met fin à la relation de travail de l'agent statutaire », explique Me Pascal Bertrand, l'avocat de la directrice financière. La commune reprochait à son ancienne employée les propos qu'elle aurait tenus dans le cadre d'un témoignage devant le tribunal du travail. « La procédure dans le cadre de laquelle ma cliente s'était exprimée ne la concernait pas elle, mais une ancienne collègue de travail licenciée en 2022 », poursuit Me Bertrand. « Cette collègue avait introduit une procédure de contestation de licenciement devant le tribunal du travail contre la commune

de Durbuy. Elle y faisait état de dysfonctionnements organisationnels au sein de la commune et d'une charge psychosociale excessive sur les membres du personnel.

”

« Elle ne s'est pas exprimée contre la ville de Durbuy, mais sur des faits dont elle avait connaissance »

ME BERTRAND

AVOCAT DE LA DIRECTRICE FINANCIÈRE

C'est dans ce cadre-là que la directrice financière était amenée à s'exprimer. Elle ne s'est pas exprimée contre la ville de Durbuy, mais sur des faits dont elle avait connaissance et qui ont fait l'objet d'une procédure judiciaire devant le tribunal du travail. »

DÉCISION DIFFICILE

Pour l'avocat hutois, la sanction prononcée cette semaine par le conseil communal s'apparente à une mesure de représailles. « On ne parle pas ici d'un post Facebook que ma cliente aurait publié pour colporter des rumeurs ou des accusations, mais bien de propos formulés dans le cadre d'une procédure judi-

ciaire », souligne Me Bertrand, qui envisage la possibilité d'introduire un recours devant le Gouvernement wallon, voire devant le Conseil d'État. « Il est question de liberté d'expression, de liberté critique du fonctionnaire par rapport au fonctionnement des services. Le fait qu'on se trouve ici dans le cadre d'un témoignage judiciaire pose également des questions essentielles. Cela veut dire qu'il y aurait plusieurs catégories de témoins : ceux qui peuvent s'exprimer et ceux qui ne le peuvent pas. »

Interpellé sur la question, le bourgmestre de Durbuy n'a pas souhaité s'exprimer davantage. « Ce sont des décisions extrêmement difficiles à prendre, qui touchent l'humain, qui touchent des familles. Je n'ai pas l'intention d'en remettre une couche, par respect pour les personnes », explique Philippe Bontemps, assurant que la décision avait été adoptée à l'immense majorité du conseil communal. Employée au sein de la commune depuis 2008, la directrice financière était en incapacité de travail depuis un certain temps. « Pour ces faits et des faits antérieurs touchant à ces prérogatives de directrices financières », souligne son avocat. ■



Le hangar a été gravement endommagé. © D.C